

## LES STAGES DANS LES « MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT »

### OBJECTIF et ACTIVITES

Permettre à l'étudiant qui se destine à l'enseignement de découvrir les métiers de l'enseignement avec leur contexte professionnel associé dans le cadre de l'option professionnelle choisi par lui.

Pour plus de précisions, se référer à l'annexe « Les objectifs de stage dans la filière métiers de l'enseignement ».

### CONVENTION

Une convention de stage, entre l'ISM - UCO, établit les responsabilités des deux parties et les règles administratives de fonctionnement et spécifie les objectifs pédagogiques du stage et les missions confiées aux stagiaires. La convention est établie après validation du lieu de stage par le directeur de l'ISM.

Les établissements concernés peuvent être une école primaire, maternelle, collège, classes d'adaptation, enseignement spécialisé, autres structures.

### CALENDRIER

Le stage s'effectue du lundi 14 février au samedi 26 février 2011.

### MODALITES DE SUIVI DU CENTRE

- En cas de difficultés rencontrées par le stagiaire, celui-ci en informe au plus tôt le coordinateur de la formation ou la direction de l'ISM.
- Un rapport d'activité d'une page maximum sera envoyée par le stagiaire, par e-mail au milieu du stage à l'adresse suivante : [c.mezange@ism-laval.net](mailto:c.mezange@ism-laval.net).
- Si nécessaire un formateur de l'ISM prend contact avec le maître de stage.

### EVALUATION

- Une grille d'évaluation sera à remplir par le maître de stage à la fin du stage.
- Un dossier fait l'objet d'une soutenance orale permettant d'évaluer la compréhension de l'étudiant de l'environnement professionnel qu'il a découvert. Le dossier est remis à l'ISM et à l'établissement s'il le souhaite au plus tard le 22 avril 2011.